



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2015 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Député Maire,
Président de séance

M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

M. Christian TUDES, adjoint au maire

Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire,

M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

M. Marcel CAMO, adjoint au maire

M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire

Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal

Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal

Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal

M. Fabrice PINET, conseiller municipal

M. Florent CHAMPION, conseiller municipal

Secrétaire de séance

Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller
municipal

Mme Lydia SCHENARDI, conseiller municipal

M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal

M. Claude CALVIN, conseiller municipal

M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal

M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal

Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

Mme Martine CASERIO à Mme Patricia MARTELLI
Mme Monique MATHIEU à M. Jean-Claude ALARCON

M. Jean-Louis NATALI à M. Fabrice PINET

M. Daniel BORTUZZO à Mme Arielle DAUNAY

Mme Habiba PAILLAC à Mme Béatrice BIECHEL

M. Thierry GAZIELLO à Mme Lydia SCHENARDI

Mme Pascale GERARD à M. Claude CALVIN

Etaient absents :

M. Franc COMBE

Mme Iris FERRARI

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Député-Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Adhésion à l'Association pour la Promotion du Citron de Menton (APCM)

Rapporteur : M. le Député-Maire

à l'unanimité

autorise l'adhésion de la Ville de Menton à l'Association pour la Promotion du Citron de Menton en qualité de membre actif avec voix délibérante et d'en approuver les statuts consultables au service des assemblées, désigne M. Fabrice PINET, conseiller municipal, pour représenter la Commune au sein de l'APCM, autorise le versement de la cotisation annuelle prévue pour l'année 2015 à la somme de 30 € (trente euros) qui sera imputée sur les crédits de la Ville, exercice 2015 et suivants et autorise M. le Député-Maire ou son élu référent à signer tout acte et document en relation avec cette adhésion.

Affaire n°2 : Vœu municipal en faveur d'une tarification à la qualité réelle des Trains Express Régionaux (TER)

Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal

à l'unanimité

décide d'émettre le vœu que la mesure des retards et des annulations de trains régionaux soit fiabilisée, que soit mise en place une tarification à la qualité réelle des TER, dont le prix de l'abonnement doit automatiquement diminuer en cas de retards récurrents, que la subvention d'exploitation accordée à la SNCF par le Conseil Régional soit davantage indexée sur la qualité réelle des TER et, mandate M. le Député-Maire pour faire valoir cette position auprès du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur.

Affaire n°3 : Majoration de 20% de la part de cotisation communale de la taxe d'habitation pour les logements non affectés à l'habitation principale – budget principal, exercice 2016.

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés - 29 voix pour, 4 voix contre (MM Schénardi, Gaziello, Novelli et Chaussende)

décide d'instaurer la majoration de 20% de la part de la cotisation communale de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale et précise que cette majoration s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016.

Affaire n°4 : Attribution de subventions de fonctionnement (annuelle, exceptionnelle et complémentaire) et d'équipement – budget principal – exercice 2015

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

à l'unanimité

décide d'attribuer une subvention de fonctionnement :

- exceptionnelle de 3.000 € à l'association « Sporting Club Aviron Menton »,
 - complémentaire de 500 € à l'Union Départementale CFE-CGC Alpes-Maritimes,
 - annuelle de 300 € à l'association « France-Etats Unis, Délégation French Riviera 06 »
- une subvention d'équipement de 5.000 € à la prud'homie des patrons pêcheurs, et précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de l'exercice 2015.*

Affaire n°5 : Garantie d'emprunt à la S.A.d'HLM « Logis Familial » pour la construction de 33 logements à la résidence « Villa Les Phalènes » (ex Moucouletti) située au 310 cours du centenaire à Menton.

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

à l'unanimité

décide d'accorder la garantie d'emprunt pour le remboursement de quatre lignes d'emprunts d'un montant de 4.085.725 € maximum représentant 100% des emprunts que la S.A. d'HLM « Logis Familial » a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise M. le Député-Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront conclus entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Affaire n°6 : Garantie d'emprunt à la S.A.d'HLM « Logis Familial » pour la construction de 13 logements à la résidence « Villa Les Phalènes » (ex Moucouletti) située au 310 cours du centenaire à Menton.

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

à l'unanimité

décide d'accorder la garantie d'emprunt pour le remboursement de trois lignes d'emprunts d'un montant de 1.900.231 € maximum représentant 100% des emprunts que la S.A. d'HLM « Logis Familial » a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise M. le Député-Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront conclus entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Affaire n°7 : Motion de soutien à l'Association des Maires de France – Alerte solennelle des pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Rapporteur : M. le Député-Maire

à l'unanimité

approuve la motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Affaire n°8 : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – modification des critères d'actualisation à compter du 1^{er} janvier 2016.

Rapporteur : Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire

à l'unanimité

décide de conserver le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,50 et précise que ce nouveau coefficient sera appliqué pour les années 2016 et suivantes.

Affaire n°9 : Groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton.

Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire

à l'unanimité

autorise la constitution d'un groupement de commandes pour les marchés d'impression et d'infographie/publication assistée par ordinateur (PAO), adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et Centre Communal d'Action Sociale, en vue d'une consultation commune pour les travaux d'impression et d'infographie/PAO, pour lesquels la commune de Menton est désignée comme coordinateur et autorise M. le Député-Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

- Affaire n°10 :** **Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets présenté par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'exercice 2014.**
Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
prend acte
du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets publié par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au titre de l'exercice 2014 et précise que ce rapport sera tenu à la disposition des administrés à la Direction Générale des Services, au secrétariat du conseil municipal.
- Affaire n°11 :** **Octroi de la protection fonctionnelle pour un agent territorial**
Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire
à l'unanimité
décide d'accorder la protection fonctionnelle à un agent territorial, au service de la police municipale.
- Affaire n°12 :** **Octroi de la protection fonctionnelle pour des agents territoriaux**
Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire
à l'unanimité
décide d'accorder la protection fonctionnelle à des agents territoriaux, au service de la police municipale.
- Affaire n°13 :** **Publications légales et opérations publicitaires 2015/2016 – marché négocié avec Eurosud Côte d'Azur**
Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
à l'unanimité – *Mme Arielle DAUNAY ne prend pas part au vote*
autorise M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir et précise que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2015/2016.
- Affaire n°14 :** **Modification du tableau des effectifs**
Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
à l'unanimité
autorise la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2015 et précise que les publicités de créations des emplois auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés.
- Affaire n°15 :** **Attribution de la prime de fin d'année**
Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
à l'unanimité
autorise l'application de la nouvelle procédure d'attribution de la part variable de la prime de fin d'année.
- Affaire n°16 :** **Mise en place de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction pour le cadre d'emploi des Directeurs de Police Municipale**
Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
à l'unanimité
autorise l'application de l'indemnité spéciale de fonction pour le cadre d'emploi des Directeurs de Police Municipale fixée par le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 et précise que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2015 et suivants.

- Affaire n°17 : Fixation de la participation communale aux séjours en classe de découverte des écoles du 1^{er} degré à compter de la rentrée 2015**
Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal
à l'unanimité
décide de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2015, la participation de la commune à 9 € 55 par jour et par élève, pour tous les séjours en classe de découverte des classes des écoles du 1^{er} degré et autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- Affaire n°18 : Rapport d'activités de la société SODEXO-SFRS sur la délégation de service public de la restauration de la Ville de Menton pour la période de janvier à août 2014.**
Rapporteur : Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal
Prend acte
du rapport d'activités de la société SODEXO-SFRS pour la période de janvier à août 2014 et informe les administrés que ce rapport sera consultable à la Direction Générale des Services et au service Education de la Mairie de Menton.
- Affaire n°19 : Convention de délégation de service public entre la Commune de Menton et la Société Française de Restauration et Services SODEXO Education – approbation de l'avenant n°2**
Rapporteur : Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal
à l'unanimité
approuve l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de la restauration signé avec la S.F.R.S. SODEXO et autorise M. le Député-Maire à le signer.
- Affaire n°20 : Signature d'une convention de partenariat avec l'Union Méditerranéenne pour l'Art Moderne, pour l'organisation d'une exposition de mars à mai 2016**
Affaire retirée en séance
- Affaire n°21 : Maintenance, réparation et extension des installations de traitement climatique et de ventilation des bâtiments communaux – marché de services**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
à l'unanimité
approuve le dossier technique et la mise en appel d'offres ouvert et autorise M. le Député-Maire à signer le marché de services en résultant avec une entreprise spécialisée et tous les documents y afférents.
- Affaire n° 22 : Nettoyage des bâtiments communaux – marché à bons de commande**
Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal
à l'unanimité
approuve le dossier technique et la mise en appel d'offres ouvert, autorise M. le Député-Maire à signer le marché de services en résultant avec une entreprise spécialisée et tous les documents s'y afférent et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.
- Affaire n° 23 : Fourniture de fioul pour le chauffage des bâtiments communaux – marché de fournitures**
Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire
à l'unanimité
approuve le dossier technique et la mise en appel d'offres ouvert et autorise M. le Député-Maire à signer le marché de services en résultant avec une entreprise spécialisée et tous les documents s'y afférent et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

- Affaire n°24 : Menton Plus : création de quatre grilles de ventilation en façade de la galerie technique – autorisation dépôt déclaration préalable**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
à l'unanimité
autorise M. le Député-Maire à déposer une déclaration préalable pour la création de grilles de ventilation en façade de la galerie technique de Menton Plus et à signer les documents y afférents.
- Affaire n°25 : Adduction d'eau de la Roya – approbation des comptes d'exploitation de l'année 2014**
Rapporteur : M. Florent CHAMPION, conseiller municipal
à l'unanimité
adopte la répartition des comptes d'exploitation de l'adduction d'eau de la Roya au titre de l'année 2014.
- Affaire n°26 : Dégrèvements sur factures assainissement accordés à la suite de fuites d'eau non imputables à la responsabilité des abonnés**
Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
à l'unanimité
approuve les dégrèvements sur facture de la part « collecte et traitement des eaux usées » dont une part est imputable au budget assainissement de la Commune de Menton et sollicite le dégrèvement de la redevance « modernisation des réseaux » auprès de l'Agence de l'Eau.
- Affaire n°27 : Mise à disposition du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – exercice 2014**
Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Prend acte
et précise que ce rapport sera mis à la disposition des consommateurs, dans les quinze jours suivant le Conseil Municipal, à la Direction Générale des Services et à la Direction Générale des Services Techniques de la mairie pour y être consulté.
- Affaire n°28 : Acquisition de 40m2 de la parcelle AR52, sise à Menton, Piste de la Giraude, appartenant à M. et Mme Paul CASTELLANA**
Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal
à l'unanimité
accepte l'acquisition de 40m2 de la parcelle AR52 pour l'euro symbolique auquel il conviendra de rajouter les frais d'acte notarié et autorise M. le Député-Maire à signer l'acte à venir.
- Affaire n°29 : Convention relative à l'implantation d'une batterie de boîtes aux lettres de type CIDEX, sur la parcelle BN348**
Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
à l'unanimité
accepte le principe d'installer une batterie de boîtes aux lettres de type CIDEX sur la parcelle BN348, de prévoir dans son article 5 – Durée du Contrat – « La convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement » et autorise M. le Député-Maire à signer la convention.

- Affaire n°30 :** **Bien sans maître situé Piste de la Giraude correspondant à la parcelle A227 – incorporation au domaine communal**
Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire
à l'unanimité
constate que la parcelle A227 située Piste de la Giraude est un bien sans maître et son incorporation au domaine privé communal et donne pouvoir à M. le Député-Maire de signer tous documents permettant l'intégration de ce bien dans le domaine privé communal.
- Affaire n°31 :** **Bien sans maître situé Piste de la Giraude correspondant à la parcelle A228 – incorporation au domaine communal**
Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire
à l'unanimité
constate que la parcelle A228 située Piste de la Giraude est un bien sans maître et son incorporation au domaine privé communal et donne pouvoir à M. le Député-Maire de signer tous documents permettant l'intégration de ce bien dans le domaine privé communal.
- Affaire n°32 :** **Constitution d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales au profit de la Ville de Menton suite à l'accord du PC00608310H0032 à la SCI Immobilière Menton sur les parcelles AZ151 et AZ337**
Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire
à l'unanimité
accepte le principe de création d'une servitude d'écoulement des eaux pluviales intégrant les préconisations décrites au profit de la ville de Menton sur les parcelles AZ151 et AZ337 et autorise M. le Député-Maire à signer l'acte d'établissement de servitude.
- Affaire n°33 :** **Délibération complémentaire à la délibération n°222/10 du 20/12/2010 « Aides à la SA HLM Logis Familial » pour la réalisation d'un programme immobilier de 25 logements sociaux sis 4 boulevard du fossan, dénommé DOUCE RIVIERA**
Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire
à l'unanimité
décide d'actualiser la délibération n°222/10 du 20/12/2010 en acceptant, du fait de la diminution du nombre total de logements construits de 30 à 25 pour des raisons d'insertion dans le site, que le nombre de logements réservés à la commune soit réduit à 6 logements, au titre de cette subvention, nonobstant les 6 précédemment réservés au titre de la garantie d'emprunt et autorise M. le Député-Maire à signer une deuxième convention de réservation au titre de la subvention pour six logements supplémentaires, dont 3 T1, 2 T2 et 1 T3.
- Affaire n°34 :** **Relance de l'opération d'aménagement du quartier du Haut-Careï**
Rapporteur : M. le Député-Maire
à l'unanimité
confirme la résiliation du marché de mandat notifié le 18 mars 2013 avec la Société Anonyme Gardéenne d'Economie Mixte (SAGEM), décide de la cession des terrains communaux compris dans l'assiette de l'opération initiale, avec cahier des charges de réalisation de l'opération, sollicite l'évaluation des terrains par France Domaine, décide de la consultation d'acquéreurs, autorise M. le Député-Maire à régler l'ensemble des modalités, notamment financières, de cette réalisation et à poursuivre les démarches en ce sens et à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°35 : Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Député-Maire

Prend acte

des décisions municipales prises par M. le Député-Maire depuis la séance du 29 juin 2015 et enregistrées sous les n° 144/15 à 207/15.

La séance est levée à 20 h 15.

MENTON, le **- 2 OCT. 2015**
Le Député-Maire




Jean-Claude GUIBAL